

Communiqué

Hélène de Comarmond
MAIRE DE CACHAN



Suspension de l'arrêté antipesticides : les communes font appel

Le 14 novembre 2019

Le Tribunal administratif de Melun a communiqué aux communes d'Arcueil, d'Alfortville, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes et Vitry, sa décision de suspendre les arrêtés anti-pesticides pris il y a un mois et demi. Elle vient contredire celle du Tribunal de Cergy qui a validé les arrêtés des maires de Sceaux et de Gennevilliers.

Nous déplorons que le juge administratif ait pris cette orientation alors même que ce qui est en jeu, c'est la préservation de la santé des habitants de nos territoires sur fondement du principe de précaution. Ces arrêtés vont dans le sens des conclusions de nombreuses études scientifiques.

En conséquence de quoi les communes suscitées feront appel de la décision du Tribunal administratif de Melun.

Hélène de Comarmond, Maire de
Cachan

Christian Métairie,
Maire d'Arcueil

Michel Gerchinovitz, Maire
d'Alfortville

Stéphanie Daumin,
Maire de Chevilly-la-Rue

Marie Chavanon, Maire de
Fresnes

Jean-Claude Kennedy, Maire de
Vitry-sur-Seine